

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE LAVALETTE

Envoyé en préfecture le 08/11/2023
Reçu en préfecture le 08/11/2023
Publié le 08/11/2023
ID : 011-211101993-20231106-2023_37D-DE

Nombres de Conseillers

En exercice.....	15
Présents.....	10
Votants.....	13
Pour.....	13



L'an Deux Mil Vingt Trois

Le Six Novembre

Le Conseil Municipal de la *Commune de LAVALETTE*, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de *Monsieur René MILHAU, Maire*

Date de la convocation du Conseil Municipal distribuée par porteur : le 25 Octobre 2023

Présents : MM. MARTINEZ, LAUMONT, GOUZE, CARON, BEDOS, VIDAL, BARTHEZ, SALA

Absents Non Excusés : PECH

Absents Excusés : MINA

Absents Excusés ayant donnés procuration : CAZANAVE (née BASSOS) donne procuration à MILHAU, BONNET donne procuration à BEDOS, MISSE donne procuration à CARON.

Secrétaire : WIECK

Délibération : **158/37.2023**

Objet : Budget M57 – Décision Budgétaire – Provisions pour créances impayées

Monsieur le Maire indique que le Service de Gestion Comptable de Carcassonne Agglo. lui a rappelé que dans la norme comptable M57 il est fait obligation de constituer des provisions pour dépréciation des comptes de tiers lorsque le recouvrement des créances semble compromis.

Les provisions pour dépréciation de compte de tiers sont constituées lorsque le recouvrement des créances de plus de 2 ans correspondantes est compromis malgré les différentes action du comptable.

Il s'agit d'une application du principe de prudence qui consiste à constater la perte de valeur « réversible » des créances en question.

Constituées par délibération, estimées par la collectivité à hauteur du risque d'irrecouvrabilité (préconisation plancher 15%) ces provisions ont un caractère obligatoire conformément aux articles L.2321-2 et L.2321-2 du CGCT.

En régime de droit commun la comptabilisation de ces provisions s'effectue par opération semi-budgétaire nécessitant un mandat au compte 681 et les crédits correspondants.

Monsieur le Maire demande donc au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur la nécessité et le montant de la provision.

Après en avoir débattu, et délibéré le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité :

☞ de confirmer la décision budgétaire votée avec l'approbation du Budget 2023 et de maintenir à 1.000,00 € les provisions faites sur le compte 68.

☞ de réaliser un mandat au compte dépense 681 avec une opération semi-budgétaire pour un montant de 890,00 € soit 50% des restes à recouvrer de plus de 2 ans (1.770,47 restant à recouvrer à ce jour)

☞ d'autoriser Monsieur le Maire à signer en son nom les pièces et mandat de à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré en séance publique, les jours, mois et ans que dessus.

CERTIFIE EXECUTOIRE
Publication par affichage

Copie Conforme
Le Maire, René Milhau

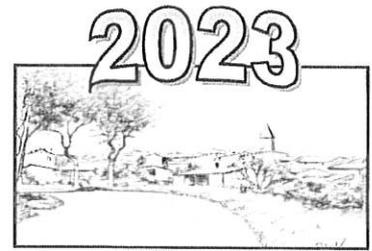


EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE LAVALETTE

Envoyé en préfecture le 08/11/2023
Reçu en préfecture le 08/11/2023
Publié le 08/11/2023
ID : 011-211101993-20231106-2023_38D-DE

Nombres de Conseillers

En exercice.....	15
Présents.....	10
Votants.....	13
Pour.....	13



L'an Deux Mil Vingt Trois

Le Six Novembre

Le Conseil Municipal de la *Commune de LAVALETTE*, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de *Monsieur René MILHAU, Maire*

Date de la convocation du Conseil Municipal distribuée par porteur : le 25 Octobre 2023

Présents : MM. MARTINEZ, LAUMONT, GOUZE, CARON, BEDOS, VIDAL, BARTHEZ, SALA

Absents Non Excusés : PECH

Absents Excusés : MINA

Absents Excusés ayant donné procuration : CAZANAVE (née BASSOS) donne procuration à MILHAU, BONNET donne procuration à BEDOS, MISSE donne procuration à CARON.

Secrétaire : WIECK

Délibération : **159/38.2023**

Objet : Renforcement BT Poste Roqueille – Chemin Paradis n°21-CAMN-012

Madame/Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée les termes de la délibération n° 165/25.2023 du 26/06/2023 par laquelle notre commune s'engageait dans la réalisation des travaux de « Renforcement BT chemin du Paradis sur poste Roqueille » et l'autorisait à signer l'avenant relatif à ces travaux avec le SYADEN.

Il s'avère que des contraintes techniques ont engendré des coûts supplémentaires à ceux initialement prévus. C'est pourquoi il convient aujourd'hui de délibérer afin de réajuster les montants indiqués sur la délibération n° 165/25.2023 du 26/06/2023 et d'autoriser Madame/Monsieur le Maire à signer un avenant à l'annexe financière qui nous lie au SYADEN.

A - Pour information, le SYADEN règlera pour cette opération : Eclairage Public : 9 900,00 € TTC

La Commune doit donc approuver l'avenant à l'annexe financière de la convention de mandat signée le 27/06/2023, adoptée par le SYADEN lors du Comité Syndical du 29 Juin 2012 (délibération n°2012-24), qui délègue temporairement au syndicat la maîtrise d'ouvrage des opérations relatives à l'éclairage public (EP).

B - Après achèvement des travaux, la Commune aura à sa charge les frais estimatifs suivants : Eclairage public 9 900,00 € TTC

Par ailleurs, les travaux relatifs à l'éclairage public (EP) feront l'objet d'une subvention de 4.950,00 € versée ultérieurement par le SYADEN à la Commune.

Après en avoir débattu, et délibéré le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité :

- ☞ d'approuver l'avenant à l'annexe financière présenté par le SYDEN ainsi que son plan de financement
- ☞ d'autoriser Monsieur le Maire à signer en son nom les pièces et mandat de à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré en séance publique, les jours, mois et ans que dessus.

CERTIFIE EXECUTOIRE
Publication par affichage



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE LAVALETTE

Envoyé en préfecture le 08/11/2023

Reçu en préfecture le 08/11/2023

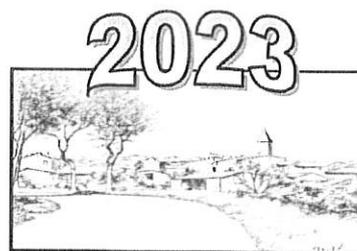
Publié le 08/11/2023

ID : 011-211101993-20231106-2023_39D-DE

Berger
Lavalette

Nombres de Conseillers

En exercice.....	15
Présents.....	10
Votants.....	13
Pour.....	13



L'an Deux Mil Vingt Trois

Le Six Novembre

Le Conseil Municipal de la *Commune de LAVALETTE*, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur René MILHAU, Maire

Date de la convocation du Conseil Municipal distribuée par porteur : le 25 Octobre 2023

Présents : MM. MARTINEZ, LAUMONT, GOUZE, CARON, BEDOS, VIDAL, BARTHEZ, SALA

Absents Non Excusés : PECH

Absents Excusés : MINA

Absents Excusés ayant donné procuration : CAZANAVE (née BASSOS) donne procuration à MILHAU, BONNET donne procuration à BEDOS, MISSE donne procuration à CARON.

Secrétaire : WIECK

Délibération : **160/39.2023**

Objet : Convention de financement avec le CD – Traversée Agglomération

Monsieur le Maire indique que le Conseil Départemental a voté l'octroi d'une subvention d'un montant de 29.885,00 € pour la Tranche 4 de la Traversée du Village – Route de Limoux.

Cette aide correspond à 9.870,00 € donnée au titre des crédits départementaux des routes et à 20.015,00 € donnés au titre des amendes de police.

Afin de valider ces aides, le Conseil Départemental a mis en place une convention de financement en 9 points pour formaliser cette subvention.

Monsieur le Maire en donne lecture.

A l'issue de cette présentation, il propose à l'assemblée de valider la convention.

Après en avoir débattu, et délibéré le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité :

- ☞ d'approuver la convention de financement telle que présentée,
- ☞ d'autoriser Monsieur le Maire à engager les travaux dès qu'il en sera possible
- ☞ d'autoriser Monsieur le Maire à signer en son nom les pièces, convention et mandats de à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré en séance publique, les jours, mois et ans que dessus.

CERTIFIE EXECUTOIRE

Publication par affichage

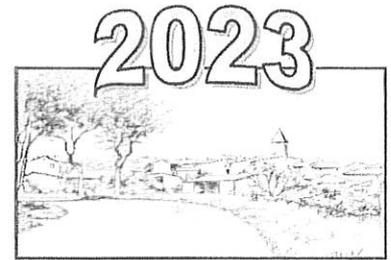
Copie Conforme
Le Maire René Milhau



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE LAVALETTE

Nombres de Conseillers

En exercice.....	15
Présents.....	10
Votants.....	13
Pour.....	13



L'an Deux Mil Vingt Trois

Le Six Novembre

Le Conseil Municipal de la *Commune de LAVALETTE*, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur René MILHAU, Maire

Date de la convocation du Conseil Municipal distribuée par porteur : le 25 Octobre 2023

Présents : MM. MARTINEZ, LAUMONT, GOUZE, CARON, BEDOS, VIDAL, BARTHEZ, SALA

Absents Non Excusés : PECH

Absents Excusés : MINA

Absents Excusés ayant donnés procuration : CAZANAVE (née BASSOS) donne procuration à MILHAU, BONNET donne procuration à BEDOS, MISSE donne procuration à CARON.

Secrétaire : WIECK

Délibération : **161/40.2023**

Objet : Validation Devis Entretien divers

Monsieur le Maire indique que divers travaux d'entretien doivent être réalisés afin de garantir le bon fonctionnement ou la sécurité des bâtiments.

Il précise que l'entreprise Navasa a présenté des devis pour la rénovation de la toiture du garage communal situé à l'avenue du Razès et pour la création d'un caniveau de surface entre le parking et une salle de classe à l'école.

Ses devis s'élèvent à 4.680,00 € HT (5.616,00 € TTC)

Monsieur le Maire demande donc de bine vouloir se prononcer sur ces devis d'entretiens.

Après en avoir débattu, et délibéré le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité :

- ☞ d'approuver les travaux présentés ci-dessus,
- ☞ d'autoriser les travaux de rénovation de toiture pour un montant de 1.430,00 € HT (1.716,00 € TTC)
- ☞ d'autoriser les travaux de construction d'un caniveau aux Ecoles pour un montant de 3.250,00 € (3.900,00 € TTC)
- ☞ d'autoriser Monsieur le Maire à signer en son nom les pièces, devis et mandats de à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré en séance publique, les jours, mois et ans que dessus.

CERTIFIE EXECUTOIRE

Publication par affichage

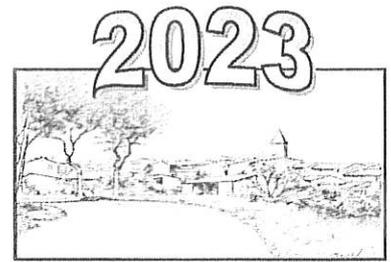
Copie Conforme
Le Maire, René Milhau



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE LAVALETTE

Nombres de Conseillers

En exercice.....	15
Présents.....	10
Votants.....	13
Pour.....	13



L'an Deux Mil Vingt Trois

Le Six Novembre

Le Conseil Municipal de la *Commune de LAVALETTE*, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de *Monsieur René MILHAU, Maire*

Date de la convocation du Conseil Municipal distribuée par porteur : le 25 Octobre 2023

Présents : MM. MARTINEZ, LAUMONT, GOUZE, CARON, BEDOS, VIDAL, BARTHEZ, SALA

Absents Non Excusés : PECH

Absents Excusés : MINA

Absents Excusés ayant donnés procuration : CAZANAVE (née BASSOS) donne procuration à MILHAU, BONNET donne procuration à BEDOS, MISSE donne procuration à CARON.

Secrétaire : WIECK

Délibération : **162/41.2023**

Objet : Validation Devis Missions Architecte

Monsieur le Maire indique que la Maison dite « Pano » achetée par la Commune doit être rénové afin de pouvoir être convenablement louée.

Une grande partie des travaux est susceptible d'être réalisée en régie. Toutefois et afin d'avoir des mesures et cotations précises il est nécessaire d'avoir des relevés pour effectuer un état des lieux complet et des plans aux bonnes cotations.

Le bureau CV Architecture propose ses services. Il présente un devis de ses honoraires d'un montant de 2.880,00 € HT (3.456,00 € TTC) pour réaliser ces études.

Monsieur le Maire demande donc au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur ce devis.

Après en avoir débattu, et délibéré le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité :

- ☞ d'approuver les travaux présentés ci-dessus,
- ☞ d'approuver le devis de 2.880,00 € HT (3.456,00 € TTC) de CV Architecture pour effectuer les divers relevés et plans de la maison.
- ☞ d'autoriser Monsieur le Maire à signer en son nom les pièces, devis et mandats de à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré en séance publique, les jours, mois et ans que dessus.

CERTIFIE EXECUTOIRE
Publication par affichage

Copie Conforme
Le Maire, René Milhau



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE LAVALETTE

Envoyé en préfecture le 20/11/2023

Reçu en préfecture le 20/11/2023

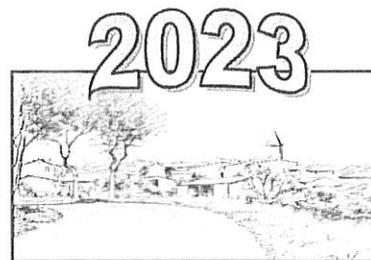
Publié le 20 NOV 2023

ID : 011-211101993-20231106-2023_42D-DE

René Milhau

Nombres de Conseillers

En exercice.....	15
Présents.....	10
Votants.....	13
Pour.....	13



L'an Deux Mil Vingt Trois

Le Six Novembre

Le Conseil Municipal de la *Commune de LAVALETTE*, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur René MILHAU, Maire

Date de la convocation du Conseil Municipal distribuée par porteur : le 25 Octobre 2023

Présents : MM. MARTINEZ, LAUMONT, GOUZE, CARON, BEDOS, VIDAL, BARTHEZ, SALA

Absents Non Excusés : PECH

Absents Excusés : MINA

Absents Excusés ayant donnés procuration : CAZANAVE (née BASSOS) donne procuration à MILHAU, BONNET donne procuration à BEDOS, MISSE donne procuration à CARON.

Secrétaire : WIECK

Délibération : **163/42.2023**
Objet Travaux divers EMT Stade Vestiaires

Monsieur le Maire indique que des travaux d'aménagement supplémentaires sont nécessaires pour réhabiliter le terrain autour des nouveaux vestiaires.

En effet afin de terminer le terrassement de cette partie du stade la mise en place d'une rigole afin de récupérer les eaux de pluie et d'un enrochement pour soutenir les terres sont nécessaires.

L'entreprise EMT qui est déjà intervenue sur le site propose un devis de 1.040,00 € HT (1.248,00 €) pour effectuer ces travaux.

Monsieur le Maire demande donc au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur ce devis.

Après en avoir débattu, et délibéré le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité :

- ☞ d'effectuer les travaux présentés ci-dessus,
- ☞ d'approuver le devis de 1.040,00 € (1.248,00 € TTC) de l'entreprise EMT pour effectuer les travaux présentés ci-dessus.
- ☞ d'autoriser Monsieur le Maire à signer en son nom les pièces, devis et mandats de à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré en séance publique, les jours, mois et ans que dessus.

CERTIFIE EXECUTOIRE
Publication par affichage

Copie Conforme
Le Maire, René Milhau

